

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04.13.31.22.73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Aide à la modernisation et à la construction de serres maraîchères au titre de l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis la loi NOTRe du 07/08/2015, le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole ont été revus et à ce titre, le Département a conclu une convention avec la Région approuvée le 31/3/2017 qui intègre une mesure d'aide au financement des investissements pour la construction et la modernisation des serres.

Le dispositif est adossé au régime d'aide d'Etat notifié en date du 19 février 2015 sous la référence SA 39618 (2014/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Les serres maraîchères protègent des aléas climatiques les cultures qu'elles abritent tout en exploitant le rayonnement solaire naturel. Elles sécurisent la production et permettent de gagner en précocité, d'allonger le calendrier de production et d'améliorer les rendements dans un cadre où la pression sanitaire est limitée et contrôlée.

Compte tenu du poids économique et social de la filière maraîchage sous abri, le Conseil départemental a souhaité accompagner son effort de modernisation avec un programme de soutien, bâti en lien avec l'Etat et la Région, co-financeurs des investissements. Ainsi, une autorisation de programme (AP) votée au BP 2015 de 1,5 M€ a été votée pour couvrir les engagements du Département au titre des investissements dans le secteur des serres maraîchères qui pourraient être réalisés sur la période 2015-2020.

Le financement du Département des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans le cadre de la procédure nationale d'appel à projets (P3A) initiée par France Agrimer en complément de ses financements et de ceux du Conseil régional.

Le taux d'intervention du Département est fixé à 10 % des investissements éligibles retenus dans la limite d'un plafond d'investissement de 1 000 000 € et dans le respect du taux maximum de 40 % d'aide publique autorisé.

Pour tenir compte des financements obtenus par ailleurs, le Département peut moduler sa contribution à la baisse.

Sous l'angle économique, l'enjeu est de tenter de maintenir le volume de production dans le département, essentiellement les tomates sous serres, tout en mettant en place des techniques de production respectueuses de l'environnement en vue de réduire la consommation d'énergie ou d'améliorer les techniques d'irrigation.

Ce dispositif s'adresse aux agriculteurs à titre principal en activité, assujettis à la TVA, et adhérents obligatoirement à une Organisation de Producteurs reconnue.

Les principales mesures portent sur les investissements innovants pour une meilleure efficacité énergétique, le chauffage/climatisation, l'amélioration de l'irrigation et des pratiques culturales, l'amélioration des conditions de travail. Enfin, seuls le matériel neuf et les investissements réalisés dans les Bouches-du-Rhône sont éligibles.

Pour mémoire, la collectivité a octroyé depuis 2015 un total de 557 418 € d'aides destinées à financer la construction de six serres maraîchères «semi-fermées».

Pour 2018, dans le cadre du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Région PACA, suite à l'appel à projets 2017 «Modernisation des serres», 8 dossiers ont été déposés pour les Bouches du-Rhône et ont reçu un avis favorable du comité technique dématérialisé qui a eu lieu du 19 au 30 mars 2018.

Parmi eux, 6 sont éligibles au dispositif d'aide du Département et représentent un volume total d'aides de 512 769 € sur un cout total éligible de 5 503 449,97 € soit un taux de 9,31% d'intervention pour le Département.

En revanche, deux projets n'ont pas été retenus en raison du non respect du critère d'adhésion à une Organisation de Producteurs. Il s'agit d'un projet groupé d'un coût total de 1,2 M€ présenté par Mme BAILET Belinda et la SCEA ECOCLIMAT, pour la construction de 17 000 m2 de serre vitrée semi fermée pour la production de tomates sur la commune de Chateaurnaud.

Le détail des demandes s'établit comme suit :

Titulaire	Localisation	Production	Equipement	Assiette éligible	Montant de l'aide du CD 13
SCEA LES HORTENSIA OP : SCA Primeur de la Crau	Mas Saint ROCH Chemin de Chante Perdrix Route d'Arles 13300 Salon de Provence	Tomates	Construction d'une serre innovante de 1,3 ha	1 000 000 €	100 000,00 €
EARL MOREA PRODUCTION OP : AGRISUD	Campagne la Bosque 13130 Berre l'Etang	Tomates	Construction d'une serre semi fermée de 2 ha en projet groupé	981 149,99 €	98 115,00 €

Titulaire	Localisation	Production	Equipement	Assiette éligible	Montant de l'aide du CD 13
FENOUIL Corinne OP : AGRISUD	2035 Routes des Baisses 13130 Berre l'Etang	Tomates	Construction d'une serre semi fermée de 2 ha en projet groupé	981 149,99 €	79 327,03 €
FENOUIL Fanny OP : AGRISUD	2035 Routes des Baisses 13130 Berre l'Etang	Tomates	Construction d'une serre semi fermée de 2 ha en projet groupé	981 149,99 €	79 327,03 €
SCEA CLEMENT Vincent OP : SCA PARDI	Mas Millette Chemin de Falet 13280 Raphèles les Arles	Tomates	Modernisation serre	780 000,00 €	78 000,00 €
SCEA CLEMENT Davy OP : SCA PARDI	Mas Millette Chemin de Falet 13280 Raphèles les Arles	Tomates	Modernisation serre	780 000,00 €	78 000,00 €
Total Conseil départemental 13				5 503 449,97 €	512 769,06€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL